



Une Métropole de **1^{er}** plan

► 50 ans après sa création, l'intercommunalité de Montpellier franchit un nouveau cap en adoptant le statut de Métropole, comme 13 autres grandes villes françaises. Renforcée dans ses compétences, elle confirme sa place de 1^{er} plan sur la carte de France et s'arme pour réussir dans la compétition mondiale entre territoires. Montpellier Méditerranée Métropole tient le cap et vise haut, à l'image de son nouveau logo en forme d'étoile et de son slogan : « *Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles* ». Bienvenue dans la nouvelle Métropole !

Un nouveau souffle pour le territoire

Officiellement née le 1^{er} janvier, Montpellier Méditerranée Métropole va progressivement investir de nouvelles compétences, qui renforceront ses leviers d'actions dans de nombreux domaines. Organisée sur le modèle de la coopérative, elle renouvelle son projet de territoire, pour plus de modernité, d'efficacité et de proximité avec les citoyens. Les communes gardent d'importantes prérogatives. Présentation.

La Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), composé de 31 communes qui mettent en commun leurs moyens pour une action publique plus cohérente et plus efficace. Elle intervient sur le même territoire que l'Agglomération, qu'elle remplace. Renforcée dans ses pouvoirs par la loi, l'intercommunalité devient aussi plus démocratique, par la volonté de son Président Philippe Saurel, qui a conclu avec les communes un pacte de confiance (voir p.18-19).

Des compétences renforcées

La Métropole de Montpellier devient chef de file sur un vaste champ de compétences, afin de conduire le « projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social du territoire », comme le prévoit la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) de janvier 2014. Avec l'aménagement des gares, la promotion du tourisme, le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, la Métropole est renforcée dans des domaines stratégiques pour le développement économique et l'emploi, où

elle dispose désormais de tous les leviers d'action et s'impose au même niveau que la Région. La Métropole a également de nouvelles compétences en matière d'environnement (maîtrise de l'énergie, gestion des milieux aquatiques, concession des plages...), d'habitat (amélioration du bâti, aires d'accueil des gens du voyage), de politique de la Ville, de gestion de services (cimetières, abattoirs, protection contre les incendies). Elle est enfin désignée comme l'échelon pertinent pour tout ce qui concerne l'aménagement de l'espace : elle devient compétente pour les Plans Locaux d'Urbanisme, la voirie et l'espace public, domaines auxquels les communes resteront étroitement associées.

Une relation de qualité avec les usagers

Préparée depuis plusieurs mois, Montpellier Méditerranée Métropole se construira au cours de l'année 2015. Elle est en train d'élaborer un nouveau Schéma Directeur d'Action Communautaire en 2015, autour des axes dessinés par le Président Philippe Saurel : les 6 piliers de développement économique (voir p.22-38), la gouvernance démocratique, la réparation des fractures historiques et le dialogue entre territoires... Au quotidien, la Métropole visera dans son action la plus grande qualité de relation avec les communes et avec les usagers de ses services publics (voir p.12-15). Elle devra adopter un Schéma de mutualisation des services, comme le prévoit la loi. En effet, à moyen terme, la Métropole doit permettre de faire des économies d'échelle, grâce à des groupements d'achats, des plateformes de services mutualisés, notamment des e-services.



La Métropole s'étend sur le même périmètre que l'Agglomération, sur 421,2 km² et 31 communes.

© Patrick Blot

1965
Création du District



2001
Transformation en Agglomération



2015
Transformation en Métropole



À 12, puis 15 communes, autour du développement économique et de l'aménagement de l'espace. Suivent d'importants transferts de compétences.

1980 : Transports
1988 : Équipements culturels et sportifs
1990 : Assainissement
1991 : Traitement des déchets ménagers

À 38, puis 31 communes. Transferts de compétences.
2004 : Collecte des déchets ménagers, lutte contre les inondations
2010 : Eau potable

La Métropole est créée sur le même périmètre des 31 communes.

Les communes restent l'échelon de proximité

La voirie et l'espace public constituent l'un des plus importants transferts de compétences. Du mobilier urbain, jusqu'aux réseaux souterrains en passant par l'entretien des rues et le nettoyage des lotissements, la voirie emploie près de 400 personnes dans les 31 communes. « La gestion de l'espace public à l'échelle de la métropole permettra d'avoir une approche plus cohérente mais aussi de faire des économies, par exemple sur l'achat de mobilier urbain », explique Stéphanie Jannin, Vice-présidente à l'Aménagement et à l'Urbanisme. Cette nouvelle compétence sera encore élargie au 1^{er} janvier 2017, avec le transfert des voiries départementales. Mais pour le citoyen, le maire restera l'interlocuteur privilégié. Les maires exerceront l'autorité fonctionnelle concernant la voirie de proximité (80% des voies) et ils seront étroitement associés aux décisions concernant les axes structurants (20% des voies). Autre enjeu important de la nouvelle Métropole :

les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui fixent les règles de construction. Jusque-là, les communes les élaboraient avant de les transmettre à l'Agglomération pour avis. Désormais, ils seront co-construits, dans une démarche ascendante : les communes établiront leur PLU, qui sera ensuite mis en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en fonction des objectifs communs, en matière de logement, d'accueil des entreprises, de préservation des espaces agricoles et naturels... Et là encore, pour les habitants pas de changement notable, puisque les permis de construire seront toujours à déposer en mairie.



La tête dans les étoiles

Montpellier méditerranée métropole

Du soleil de l'Agglo à l'étoile de la Métro, le logo de l'intercommunalité de Montpellier continue de briller ! Avec cette étoile à 5 branches, Montpellier Méditerranée Métropole affirme son ambition à viser l'idéal et à rassembler autour d'un symbole universel, commun à de nombreuses cultures. L'étoile donne le cap au navigateur comme au berger, elle nous invite à rêver, « les pieds sur terre et la tête dans les étoiles ». Formé des 3M de Montpellier Méditerranée Métropole, ce logo conserve l'orangé du logo de l'Agglo, symbole du soleil, s'enrichit du vert, couleur de la nature, et du bleu violine qui évoque la Méditerranée et notre ouverture au Sud de l'Europe.

mon vœu
POUR LA MÉTROPOLE



« La métropole de demain ? Un espace fluide que l'on pourra traverser tranquillement d'un bout à l'autre... Une Métropole cyclable pour le bien-être de ses habitants, des travailleurs et de nos enfants. »

CATHY ABERDAM
28 ans - Castelnau le Lez

Les domaines d'actions de la Métropole



SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

Déjà entièrement exercés

- Eau et assainissement

Renforcés

- Marché d'intérêt national
- Crématorium

Nouveaux

- Cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain
- Abattoirs
- Services d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie



DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Renforcés

- Actions de développement économique
- Équipements culturels, éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- Zones d'activités

Nouveaux

- Promotion du tourisme
- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Participation au co-pilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

Déjà entièrement exercés

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Opération d'aménagement d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité, Plan de Déplacement Urbain

Renforcés

- Voirie, parcs et aires de stationnement et espaces publics
- Constitution de réserves foncières
- Infrastructures et réseaux de télécommunication

Nouveaux

- Plan Local d'Urbanisme
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager



POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Déjà entièrement exercés

- Programme Local de l'Habitat

Renforcés

- Politique du logement: actions en faveur du logement social et en faveur des personnes défavorisées

Nouveaux

- Aires d'accueil des gens du voyage
- Amélioration du parc immobilier bâti, résorption de l'habitat insalubre



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Déjà entièrement exercés

- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Renforcés

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Nouveaux

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Contribution à la transition énergétique, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Concession de la distribution d'électricité et de gaz, réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages



POLITIQUE DE LA VILLE

Nouveaux

- Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement d'insertion économique et sociale et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance



2^e ville française

« où il fait bon étudier »⁽²⁾

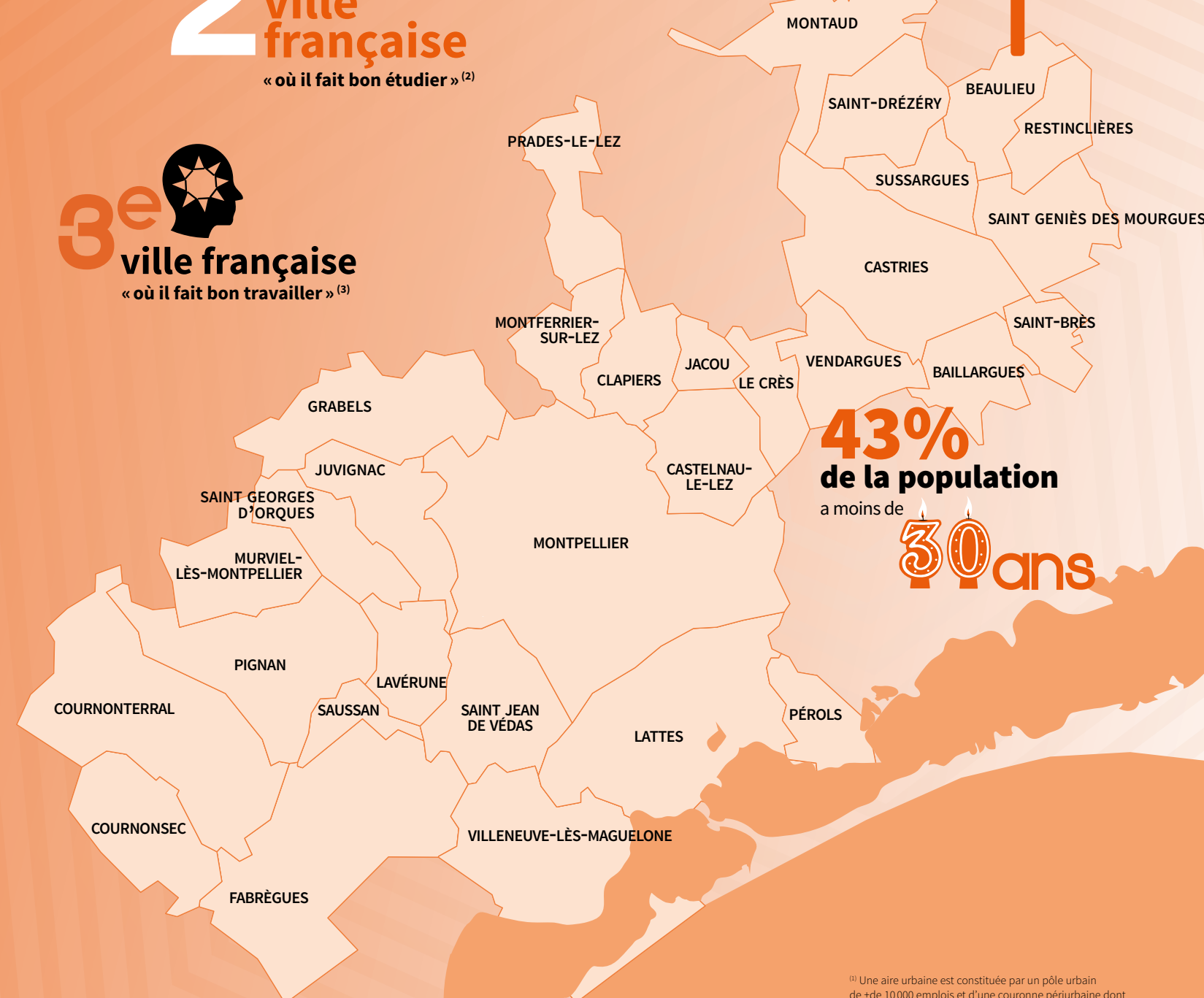


3^e ville française

« où il fait bon travailler »⁽³⁾

1^{ère}
croissance démographique en France

430 000 habitants sur 31 COMMUNES



43% de la population a moins de 30 ans

650 000 habitants dans l'aire urbaine⁽¹⁾



⁽¹⁾ Une aire urbaine est constituée par un pôle urbain de +de 10 000 emplois et d'une couronne périurbaine dont au moins 40% de la population active travaille dans le pôle.
⁽²⁾ Classement L'Étudiant 2014
⁽³⁾ Sondage Think pour l'Institut Great Place to Work 2014

Une place affirmée en Europe

Grâce à son nouveau statut, Montpellier Méditerranée Métropole se positionne au premier plan sur son environnement national et international, avec 13 autres grandes villes en France. Au cœur de l'arc méditerranéen, elle a les moyens de s'affirmer comme un territoire avec qui compter.

La loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) de janvier 2014 a créé 14 métropoles, dont Montpellier. Renforcées dans leurs pouvoirs, ces Métropoles sont désormais armées pour améliorer leur attractivité et leur compétitivité, dans un monde où les grandes villes sont les principaux moteurs du développement économique. « Ce statut était indispensable pour notre territoire, au sens large. Il nous positionne dans une configuration territoriale dont les têtes d'affiche sont Lyon et Barcelone, Toulouse et Marseille. Dans cet espace, qu'on pourrait appeler Sud de France, si Montpellier n'était pas devenue Métropole, on n'existerait plus », estime Jean-Paul Volle, géographe.

Une « distinction symbolique » pour le territoire

Pour le politologue Emmanuel Négrier, « si le statut n'accorde pas un sésame automatique vers l'attractivité et la compétition internationale, il permet de distinguer symboliquement ce territoire. Il permet aussi de faire participer Montpellier aux dispositifs qui seront, plus ou

moins explicitement, réservés aux métropoles ». Récemment labellisée French Tech, comme huit autres métropoles, Montpellier Méditerranée Métropole peut aujourd'hui prendre toute sa place en France et en Europe. Au-delà de son périmètre administratif, Jean-Paul Volle la positionne au centre d'un « cœur métropolitain de 600 000 à 800 000 habitants, doté de grandes infrastructures : TGV, LGV, aéroport, port... dont la gouvernance reste à construire, et qui peut être demain le pilote d'un modèle de gestion ».

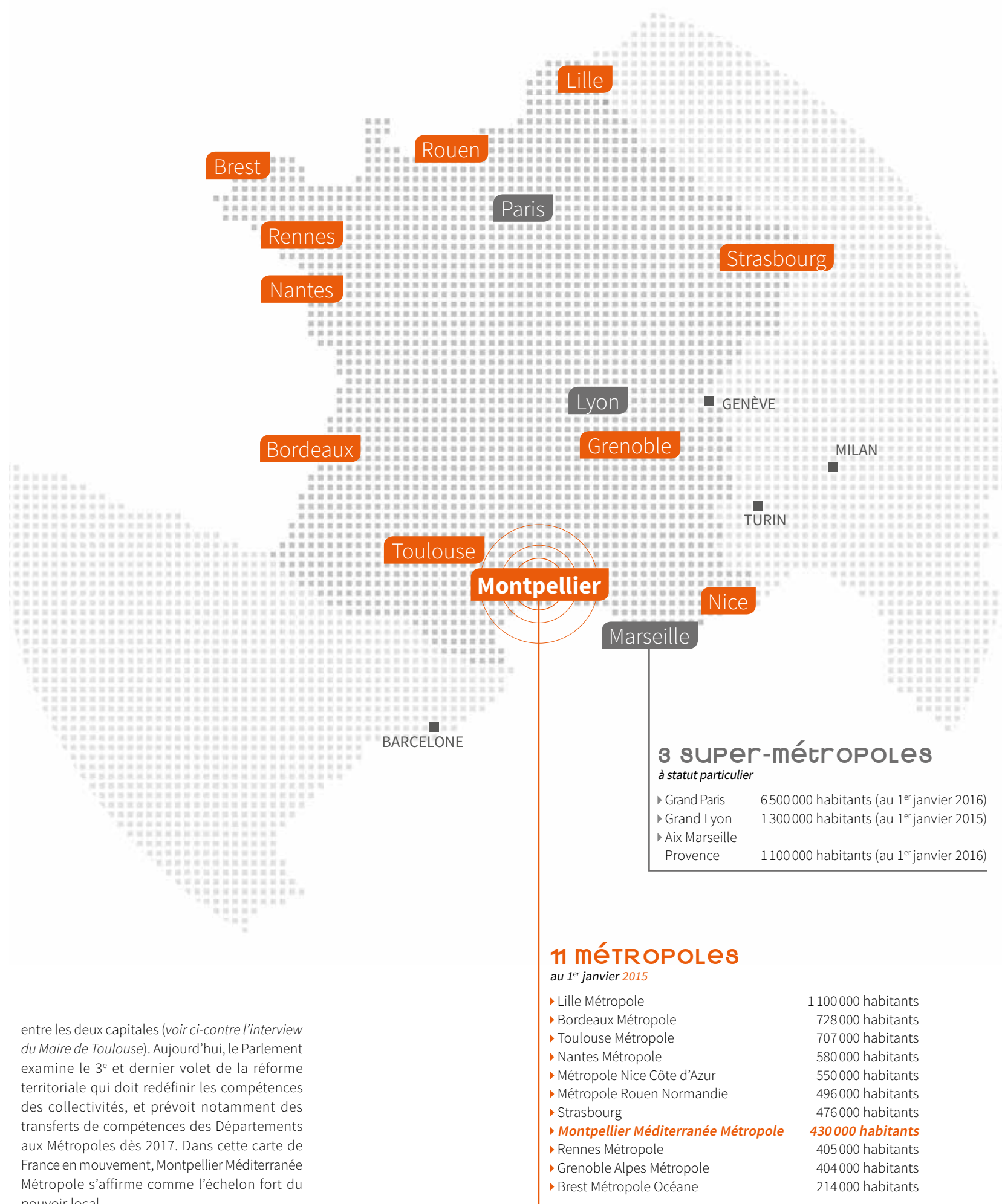
Des avantages financiers

Cette réforme intervient également dans un contexte de baisse de la dépense publique. L'État module ses dotations financières afin d'inciter les communes à renforcer leur intégration au sein des intercommunalités. « Près de 7 millions de Dotation Globale de Fonctionnement auraient été perdus si le statut n'avait pas été adopté, soit une baisse de 25% sur cette recette », indique Max Léviata, Vice-président délégué aux Finances. Une donnée de haute importance, puisque Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, s'est engagé à ne pas augmenter les impôts.

Un paysage institutionnel en mouvement

La création des Métropoles s'inscrit dans le cadre d'une importante réforme territoriale qui entend rendre l'action publique plus efficace et plus adaptée aux besoins des citoyens. Les Métropoles se situent sur une nouvelle carte de France à 13 grandes Régions, au lieu de 22, de tailles comparables aux autres régions européennes. Dans ce contexte, le Président Philippe Saurel a anticipé en rencontrant à deux reprises le Maire de Toulouse, afin d'envisager les complémentarités

entre les deux capitales (voir ci-contre l'interview du Maire de Toulouse). Aujourd'hui, le Parlement examine le 3^e et dernier volet de la réforme territoriale qui doit redéfinir les compétences des collectivités, et prévoit notamment des transferts de compétences des Départements aux Métropoles dès 2017. Dans cette carte de France en mouvement, Montpellier Méditerranée Métropole s'affirme comme l'échelon fort du pouvoir local.



LES DEUX MÉTROPOLES DOIVENT TRAVAILLER SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

JEAN-LUC MOUDENC

Président de Toulouse Métropole, Maire de Toulouse, Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France

Dans quel état d'esprit avez-vous rencontré Philippe Saurel ?

Avec pragmatisme, dans un esprit de coopération respectueuse. Nous envoyons un signal pour dire: il n'y a pas de guerre entre Montpellier et Toulouse. Nous avons des racines communes, mais aussi un avenir commun. Notre démarche est exemplaire, nous sommes les premiers en France à prendre l'initiative d'un tel dialogue. Fin 2015, nous serons dans une même Région. La loi ne prévoit pas que nous décidions laquelle de Toulouse ou Montpellier sera capitale. Il y en aura une, mais ça ne veut pas dire qu'elle va tout capter, ce serait une maladresse politique.

Comment Montpellier et Toulouse peuvent-elles travailler ensemble ?

Les deux Métropoles doivent travailler sur un pied d'égalité. Dans la future Région, elles ont un grand rôle à jouer, et leurs voix seront plus fortes si elles s'accordent. Je crois beaucoup au couple Métropole - Région. Au lieu de partir d'un seul centre, on partira de deux centres, Toulouse et Montpellier, qui sont assez équilibrés sur le plan géographique. La Région sera plus forte si elle s'appuie sur deux métropoles fortes.

Avez-vous déjà des projets concrets de coopération ?

La Ligne à Grande Vitesse, par exemple. C'est un dossier coûteux et complexe. Si on le plaide ensemble on aura sans doute une attention supérieure de la part de nos interlocuteurs. Je ne suis pas inquiet pour trouver des champs de coopération. Nos deux villes sont French Tech, ce sont des villes de culture et de connaissance: l'innovation, la recherche, l'université doivent trouver des complémentarités. Prenons par exemple la recherche contre le cancer, ce qui compte pour les malades, c'est de trouver des solutions, à Montpellier ou Toulouse. Il faut éviter les doublons et optimiser les projets, au bénéfice des habitants.

mon vœu POUR LA MÉTROPOLE



« Proposer au sein du cursus des étudiants, une option facultative leur permettant de se confronter aux grands sujets de réflexion de la métropole, en intégrant ses groupes de travail. Un investissement pour donner à ces futurs actifs la chance de s'engager, de développer leur esprit citoyen et leurs compétences »

JIMITRI SPERONEL
22 ans - Montpellier